

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

3478 - Médecin musulman dans une armée d'infidèles

question

Quel est le statut de l'exercice du métier de médecin dans une armée d'infidèles en dehors de l'état de guerre?

la réponse favorite

Louange à Allah

Nous avons soumis cette question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al Uthaymine (Puisse Allah prolonger sa vie) et il s'est engagé à ce sujet une discussion dont voici le résumé

Cheikh: en qualité de stagiaire ou quoi?

- En tant que médecin qui soigne les militaires malades dans un contexte de paix
- Cheikh: mais ils ne sont pas en guerre contre les musulmans?
- Il est possible qu'ils fassent la guerre aux musulmans dans le futur.
- Cheikh : je ne parle pas du futur.
- L'auteur des questions: Je travaille dans une base qui abrite des soldats qui ne combattent pas des musulmans, mais d'autres soldats de l'armée appartenant à d'autres bases sont en train de se battre, et ils peuvent nous combattre dans le futur?
- Cheikh: mais la nation dont dépend l'armée est-elle en guerre contre les musulmans?
- L'auteur de la question: Je travaille en fait pour l'armée américaine.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

- Cheikh: Allah dit : Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. (Coran,60 :8)

- Ils ne nous ont pas expulsés mais ils ont aidé à notre expulsion comme le dit le verset qui suit celui que vous avez cité : Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes. (Coran,60 : 9)

- L'auteur de la question: sil détient la preuve que ces gens ont aidé à notre expulsion (de notre pays) pourrait-on considérer le fait de travailler pour eux comme une bienfaisance selon les termes du verset ?

- Cheikh: certainement.

- Même sil exerce une activité rémunéré et nest pas volontaire

- Cheikh: Oui puisque son activité leur profite.

- Quelle est en somme votre réponse?

Cheikh: Il nest permis de travailler que pour une armée qui ne combat pas les musulmans.

- Et ne les expulse pas et naide pas d'autres à le faire?

- Cheikh: Oui.

Allah sait le mieux.